

Date de révision: 20 Jan 2016

Page 1 de 129

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 1

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Cette FDS est conforme aux réglementations belges.

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: EXXSOL™ D40

Description du produit: Hydrocarbures désaromatisés

Nom d'enregistrement:

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Numéro d'identification: (EC #)919-857-5

Numéro d'enregistrement:

01-2119463258-33-0002; 01-2119463258-33

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS

DECONSEILLEES

Emploi prévu: Solvant

Usages identifiés:

Fabrication de la substance

Distribution de la substance

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges

Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel

Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel

Lubrifiants - Industriel

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel

Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel

Utilisation en tant que carburant - Industriel

Fluides fonctionnels - Industriel

Utilisation en laboratoires - Industriel

Traitement de polymères - Industriel

Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel

Produits chimiques - industrie minière

Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel

Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel

Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Professionnel

Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)

Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé)

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel

Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Professionnel

Utilisation en tant que carburant - Professionnel

Fluides fonctionnels - Professionnel

Applications routières et de construction



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 2 de 129

Utilisation en laboratoires - Professionnel

Fabrication et utilisation d'explosifs

Traitement de polymères - Professionnel

Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur

Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur

Lubrifiants - Consommateur (faible rejet)

Lubrifiants - Consommateur (rejet élevé)

Utilisation en tant que carburant - Consommateur

Fluides fonctionnels - Consommateur

Autres utilisations par des consommateurs

Produits chimiques de traitement de l'eau - Consommateur

Voir en rubrique 16 la liste des descripteurs d'usage REACH pour les usages identifiés ci-dessus. **Usages déconseillés:** Les usages identifiés ci-dessus sont spécifiques au client à qui cette Fiche de Données de Sécurité est destinée et sont des usages pour lesquels les informations figurant dans cette Fiche de Données de Sécurité sont applicables. D'autres usages peuvent être supportés/enregistrés pour ce produit. Ce produit n'est pas recommandé pour aucun usage industriel, professionnel ou consommateur autre que ceux qui sont supportés/enregistrés.

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fournisseur: ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA

Polderdijkweg B-2030 Antwerpen

Belgique

Téléphone: +32 3 543 31 11

N° du fournisseur (standard): +32 2 722 2416

Courriel: sds.bnl@exxonmobil.com

1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24): +(32)-28083237 (CHEMTREC)

Centre antipoison: 070 245 245

RUBRIQUE 2

IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquide inflammable : Catégorie 3.

Toxique spécifique pour certains organes cibles (système nerveux central) : Catégorie 3. Toxicité par aspiration: Catégorie 1.

H226: liquide et vapeurs inflammables.

H304: peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 3 de 129

2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Eléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger :

H226: liquide et vapeurs inflammables.

H304: peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 : maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 : mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241: utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. P242: ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 : prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261: éviter de respirer les brouillards/vapeurs. P271 : utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273: éviter le rejet dans l'environnement. P280 : porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P310: EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P331 : ne PAS faire vomir. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P370 + P378: en cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.

P403 + P235 : stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 : garder sous clef.

P501: éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales.

Contient du (de la): Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

2.3. AUTRES DANGERS

Dangers physiques / chimiques:

Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 4 de 129

dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition.

Dangers sur la santé:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Légèrement irritant pour la peau. Peut être irritant pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Peut causer une dépression du système nerveux central.

Dangers pour l'environnement:

Pas de danger significatif. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

RUBRIQUE 3

COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES

Ce produit est défini comme une substance.

Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).

Nom	CAS#	CE#	Enregistreme nt#	Concentration*	Classification SGH/CLP
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		919-857-5	01-2119463258- 33	100 %	Asp. Tox. 1 H304, EUH066, Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336, [Skin Irrit. 3 H316]

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

Note: toute entrée dans la colonne EC# commençant par le nombre "9" est un numéro de liste provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire CE officiel pour la substance. Voir en rubrique 15 pour une information complémentaire quant au numéro CAS pour la substance.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

3.2. MELANGES Non Applicable. Ce produit est réglementé en tant que substance.

RUBRIQUE 4

PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

INHALATION

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Les valeurs de concentration peuvent varier.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 5 de 129

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de

s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Maux de tête, vertiges, somnolence, nausées et autres effets sur le système nerveux central.

4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence.

RUBRIQUE 5

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO2) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau directs.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

Produits de combustion dangereux: Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions de lutte contre l'incendie: Inflammable. Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égoûts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Dangers inhabituels d'incendie: Les vapeurs sont inflammables et plus lourdes que l'air. Elles représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées. Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

Point d'éclair [Méthode]: >36°C (97°F) [ASTM D-56]

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):

UEL: 7.0 LEL: 0.6 [Extrapolé]



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 6 de 129

Température d'auto-inflammation: >200°C (392°F) [Extrapolé]

RUBRIQUE 6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidants des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique 1 dentification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistant à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire: on peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre(s) pour vapeurs organiques et, si applicable, un appareil H2S ou bien un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques est recommandé. Remarque: les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Déversement terrestre: Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas marcher dans le produit deversé, ni le toucher. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos. Une mousse rabattant les vapeurs peut être utilisée pour les réduire. Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir le produit absorbé. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut réduire les vapeurs mais peut ne pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 7 de 129

Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer les sources d'inflammation. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter le contact avec la peau. Le chauffage ou l'agitation de ce produit peut provoquer des émanations ou vapeurs potentiellement toxiques ou irritantes. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

Température de chargement/déchargement: [Ambiante]

Température de transport: [Ambiante] **Pression de transport:** [Ambiante]

Accumulateur de charges statiques: Ce produit accumule l'électricité statique.

Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent considérablement influer sur la conductivité de ce liquide.

7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Le choix du conteneur, réservoir de stockage par exemple, peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique.

Garder le conteneur fermé. Manipuler les récipients avec précaution. Ouvrir lentement pour contrôler une décompression éventuelle. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Les conteneurs de stockage doivent être mis à la terre. Les conteneurs de stockage fixes, récipients de transfert et l'équipement associé doivent être mis à la terre pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

Température de stockage: [Ambiante] **Pression de stockage**: [Ambiante]



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 8 de 129

Récipients/emballages adaptés: Camions-citernes; Wagons-citernes; Péniches; Fûts; Wagons-citernes

Matériaux et revêtements adaptés (Compatibilité Chimique): Téflon; Polypropylène; Polyéthylène; Acier

inoxydable; Acier au carbone

Matériaux et revêtements non adaptés: Caoutchouc Butyl; Caoutchouc Naturel; Ethylène-propylène-diène

monomère (EPDM); Polystyrène

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité

RUBRIQUE 8

CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	Limite / S	Standard		Remarqu	Source
					е	
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Vapeur.	VME (calcul réciproqu e)	1200 mg/m3	197 ppm	Total des hydrocarb ures	ExxonMobil

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts officiels.

Moniteur Belge

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE D'EFFET MINIMAL (DMEL)

Travailleur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes,	208 mg/kg bw/day DNEL, Chronique	871 mg/m3 DNEL, Chronique
isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Exposition, Systémique Effets	Exposition, Systémique Effets

Consommateur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation	Voie orale
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes,	125 mg/kg bw/day DNEL,	185 mg/m3 DNEL,	125 mg/kg bw/day DNEL,
isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Chronique Exposition,	Chronique Exposition,	Chronique Exposition,
	Systémique Effets	Systémique Effets	Systémique Effets

Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 9 de 129

des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

Nom de la substance	Aqua (eau douce)	Aqua (eau de mer)	Aqua (rejet intermittent)	Station de traitemen t des eaux usées	Sédiment	Sol	Voie orale (empoisonnem ent secondaire)
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Pour les hydrocarbures UVCB, aucune valeur unique de PNEC n'est identifiée pour la substance ou n'est utilisée dans des calculs d'évaluation de risques. Par conséquent, aucune valeur de PNEC n'est divulguée dans le tableau ci-dessus. Pour de plus amples informations, veuillez contacter ExxonMobil.

8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Utilisation d'une ventilation suffisante afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

Protection respiratoire: Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Demi-masque respiratoire à élément filtrant Matériel à filtre de type A., Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 10 de 129

peut être dépassée.

Protection des mains: Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation diffèreront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est recommandé. Nitrile, épaisseur minimum de 0.38 mm ou une barrière de protection comparable avec un niveau de performance élevé pour des conditions d'utilisation continue, une durée de 480 minutes minimum de perméabilité conformément aux normes CEN EN 420 et EN 374.

Protection des yeux: Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau et du corps: Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.

Mesures d'hygiène spécifiques: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

Pour un résumé des mesures de gestion des risques à travers toutes les utilisations identifiées, voir l'Annexe.

CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

RUBRIQUE 9

PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Etat physique: liquide **Forme:** Transparent **Couleur:** Incolore

Odeur: Légèrement de pétrole

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

pH: Aucune donnée disponible

Point de fusion: Aucune donnée disponible



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 11 de 129

Point de congélation: Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition: 130°C (266°F) - 210°C (410°F) [ASTM D86]

Point d'éclair [Méthode]: >36°C (97°F) [ASTM D-56]

Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1): 0.14 [Méthode interne]

Inflammabilité (solide, gaz): Techniquement non réalisable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):

UEL: 7.0 LEL: 0.6 [Extrapolé]

Tension de vapeur: 0.3 kPa (2.25 mm Hg) à 20°C

[Calculé]

Densité de vapeur (air = 1): > 1 à 101 kPa [Méthode interne]
Densité (à 15 °C): 0.741 - 0.851 [Par rapport à l'eau] [Calculé]

Solubilité(s): eau Négligeable

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation: >200°C (392°F) [Extrapolé] Température de décomposition: Aucune donnée disponible

Viscosité: [N/D à 40°C] | 0.8 cSt (0.8 mm2/sec) à 20°C - 2.1 cSt (2.1 mm2/sec) à 20°C [ASTM

D70421

Propriétés explosives: Aucun **Propriétés oxydantes:** Aucun

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Masse volumique (à 15 °C): 740 kg/m³ (6.18 lbs/gal, 0.74 kg/dm³) - 850 kg/m³ (7.09 lbs/gal, 0.85 kg/dm³)

[ISO 12185]

Point d'écoulement: < -20°C (-4°F) [ASTM D5950]

Poids moléculaire: 146

Coefficient de dilatation thermique: 0.00107 V/V en °C [Calculé] [Méthode interne]

RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1. REACTIVITE: Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. STABILITE CHIMIQUE: Le produit est stable dans les conditions normales.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES: Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. CONDITIONS A EVITER: Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5. MATIERES INCOMPATIBLES: Oxydants forts

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX: Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

RUBRIQUE 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Classe de danger	Conclusion / Remarques
Inhalation	



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 12 de 129

Toxicité aigue: (Rat) 4 heure(s) CL50 > Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales 4951 mg/m3 (Concentration maximale relatives à des produits de structure semblable. Test(s) atteignable sous forme de vapeur équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 403) Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification. Irritation: Aucune donnée de référence pour Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de ce produit. manutention Ingestion Toxicité aigue (Rat): DL50 > 5000 mg/kg Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales Les résultats de tests ou d'études ne relatives à des produits de structure semblable. Test(s) satisfont pas les critères de classification. équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. PEAU Toxicité aigue (Lapin): DL50 > 5000 mg/kg Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification. équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE Corrosion cutanée/Irritation: Données Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. disponibles Les résultats de tests ou Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de d'études ne satisfont pas les critères de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux classification. du guide de l'OCDE. 404 YEUX Lésions oculaires graves/Irritation: Données Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur des disponibles Les résultats de tests ou données expérimentales relatives à des produits de structure d'études ne satisfont pas les critères de semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de classification. l'OCDE. 405 Sensibilisation Sensibilisation respiratoire: Pas de données Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire. finales pour ce produit. Sensibilisation cutanée: Données Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur des disponibles. Les résultats de tests ou données expérimentales relatives à ce produit. Test(s) d'études ne satisfont pas les critères de équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 406 classification. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les Aspiration: Données disponibles. voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit. Mutagénicité sur les cellules germinales: Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Données disponibles. Les résultats de Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de tests ou d'études ne satisfont pas les structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux critères de classification. du guide de l'OCDE. 471 473 474 476 478 479 Cancérogénicité: Données disponibles. Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur des données Les résultats de tests ou d'études ne expérimentales relatives à des produits de structure semblable. satisfont pas les critères de classification. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. Toxicité sur la reproduction: Données Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur des disponibles. Les résultats de tests ou données expérimentales relatives à des produits de structure d'études ne satisfont pas les critères de semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 414 421 422 classification. Lactation: Pas de données finales pour ce Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT) Exposition unique: Pas de données finales Peut provoquer somnolence ou vertiges. pour ce produit. Exposition répétée: Données disponibles. Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite Les résultats de tests ou d'études ne d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur satisfont pas les critères de classification. des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 13 de 129

l'OCDE. 408 413 422

AUTRES INFORMATIONS

Pour le produit lui-même:

Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact cutané prolongé et/ou répété avec des produits de faible viscosité peut causer une délipidation de la peau susceptible d'entraîner irritation et dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

RUBRIQUE 12

INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

12.1. TOXICITE

Produit -- N'est pas susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques.

Produit -- N'est pas susceptible de présenter de toxicité chronique pour les organismes aquatiques.

12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Biodégradation:

Produit -- Susceptible de se biodégrader facilement.

Hydrolyse:

Produit -- La transformation due à l'hydrolyse n'est pas susceptible d'être significative.

Photolyse:

Produit -- La transformation due à la photolyse n'est pas susceptible d'être significative.

Oxydation atmosphérique:

Produit -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION Non déterminé.

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Produit -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPVB, ou n'en contient pas.

12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES

Pas d'effets néfastes attendus.

AUTRES INFORMATIONS ECOLOGIQUES

COV: Oui



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 14 de 129

DONNEES ECOLOGIQUES

Ecotoxicité

Essai	Durée	Type d'organisme	Résultats d'essais
Aquatique - Toxicité aigue	96 heure(s)	Oncorhynchus mykiss	LL50 >1000 mg/l
Aquatique - Toxicité aigue	48 heure(s)	Daphnia magna	LE0 1000 mg/l
Aquatique - Toxicité aigue	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	LE50 >1000 mg/l
Aquatique - Toxicité aigue	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	NOELR 100 mg/l

Persistence, dégradabilité et potentiel de bioaccumulation

Moyens	Type d'essai	Durée	Résultats d'essais: Base
Eau	Biodégradabilité facile	28 jour(s)	Pourcentage dégradé 80

RUBRIQUE 13

CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ELIMINATION

Code de déchet européen: 08 XX XX

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Mise en garde concernant les emballages vides Alerte Récipient Vide (si applicable): Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

RUBRIQUE 14

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TERRE (ADR/RID)



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 15 de 129

14.1. Numéro ONU: 3295

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement: Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Code de classification: F1

Etiquette(s): 3

Numéro d'identification de danger: 30 Code d'action d'urgence (EAC) Hazchem: 3Y

VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADNR/ADN)

14.1. Numéro ONU (ou ID): 3295

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

(n-Décane, Isodécanes)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement: Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Numéro d'identification de danger: 30

Etiquette(s): 3 (F)

MER (IMDG)

14.1. Numéro ONU: 3295

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Etiquette(s): 3

Numéro ÈMS: F-E, S-D

Nom du document de transport: UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, GE III, (36°C c.c.)

MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Nom de la substance: LIQUIDE NOCIF, N.F., (5) N.S.A., (EXXSOL D40, contient des alcanes en (C6-C9))

Type de navire requis: 2 Catégorie de pollution: Y

AIR (IATA)

14.1. Numéro ONU: 3295

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement: Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Etiquette(s): 3

Nom du document de transport: UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, GE III



EXXSOL™ D40 Nom du produit:

Date de révision: 20 Jan 2016

Page 16 de 129

RUBRIQUE 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants: AICS, DSL, ENCS,

IECSC, KECI, PICCS, TCSI, TSCA

La/les substance(s) suivantes dans ce produit a/ont une identification par de numéro(s) CAS dans des pays non concernés par le règlement REACH.

Nom	CAS
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2%	64742-48-9
aromatics	

15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

Directives et Règlements UE applicables:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Directive 2004/42/EC relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules et modifiant la Directive 1999/13/CE.

Directive 96/82/CE telle que modifiée par la Directive 2003/105/CE [... concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses]. Le produit contient une substance qui tombe dans les critères définis dans l'Annexe I. Pour des détails sur les exigences tenant compte du volume de produit stocké sur le site, se référer à cette directive.

Directive 98/24/CE [... concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Informations REACH: Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

RUBRIQUE 16 AUTRES INFORMATIONS

USAGES IDENTIFIES:

Fabrication de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU10, SU3, SU8, SU9) Distribution de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3, SU8,

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges (PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3,



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 17 de 129

PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU10, SU3)

Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8bSU3,)

Lubrifiants - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3)

Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel (PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, SU3)

Utilisation en tant que carburant - Industriel (PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU3) Fluides fonctionnels - Industriel (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3) Utilisation en laboratoires - Industriel (PROC15, SU3)

Traitement de polymères - Industriel (PROC1, PROC13, PROC14, PROC2, PROC21, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU10, SU3)

Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel (PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU3)

Produits chimiques - industrie minière (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU3) Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Professionnel (PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU22)

Lubrifiants - Professionnel (faible rejet) (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé) (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Professionnel (PROC1, PROC10, PROC11, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation en tant que carburant - Professionnel (PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU22) Fluides fonctionnels - Professionnel (PROC1, PROC2, PROC20, PROC3, PROC8a, PROC9, SU22)

Applications routières et de construction (PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, SU22)

Utilisation en laboratoires - Professionnel (PROC15, SU22)

Fabrication et utilisation d'explosifs (PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, SU22)

Traitement de polymères - Professionnel (PROC1, PROC14, PROC2, PROC21, PROC6, PROC8a, PROC8b, SU22) Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel (PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur

(PC01,PC04,PC08,PC09A,PC09B,PC09C,PC15,PC18,PC23,PC24,PC31,PC34, SU21)

Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur

(PC03,PC04,PC08,PC09A,PC09B,PC09C,PC24,PC35,PC38, SU21)

Lubrifiants - Consommateur (faible rejet) (PC01,PC24,PC31, SU21)

Lubrifiants - Consommateur (rejet élevé) (PC01, SU21)

Utilisation en tant que carburant - Consommateur (PC13, SU21)

Fluides fonctionnels - Consommateur (PC16,PC17, SU21)

Autres utilisations par des consommateurs (PC28,PC39)

Produits chimiques de traitement de l'eau - Consommateur (PC36,PC37, SU21)



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 18 de 129

REFERENCES: Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

COV Composé Organique Volatil

AICS Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

AIHA WEEL Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine

d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)

ASTM ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials

(ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux

DSL Domestic Substance List (Canada)

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of

Existing Commercial Substances)

ELINCS Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical

Substances)

ENCS Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)

IECSC Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical

Substances in China)

KECI Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)

NDSL Non-Domestic Substances List (Canada)

NZIoC Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)

PICCS Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and

Chemical Substances)

VLE (TLV) Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux / ACGIH)

TSCA Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)

UVCB Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières

biologiques.

LC Lethal Concentration
LD Lethal Dose
LL Lethal Loading
EC Effective Concentration
EL Effective Loading

NOEC No Observable Effect Concentration
NOELR No Observable Effect Loading Rate

LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :

Flam. Liq. 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables ; Liquides inflammables, catégorie de danger

Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger

[Skin Irrit. 3 H316]: Provoque une légère irritation cutanée ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger STOT SE 3 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 19 de 129

LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:

Changements:

Rubrique 14: Nom d'expédition exact Une information a été modifiée. Rubrique 14: Nom d'expédition exact Une information a été modifiée. Rubrique 14: Nom d'expédition exact Une information a été modifiée.

Rubrique 1: Fournisseur Une information a été modifiée. Rubrique 1: Fournisseur Une information a été modifiée.

Rubrique 1: Fournisseur - Contact local Une information a été ajoutée. Rubrique 1: Fournisseur - nom précédent Une information a été retirée.

Rubrique 1: Fournisseur Une information a été retirée.

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

.....

À usage interne seulement MHC: 1A, 0, 0, 0, 2, 0

DGN: ALL2493HBE (1015584)

.....

ANNEXE

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fabrication de la substance	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'inte	ermédiaire, agent d'extraction ou produit chimique de



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 20 de 129

processus. Inclus le recyclage/la récupération, les transferts de produit, le stockage, l'entretien et le chargement (y compris navire/barge, camion/wagon et conteneur de vrac).

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Echantillonnage de processus PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Activités de laboratoire PROC15

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 21 de 129

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 22 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Distribution de la substance	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a,
	PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6A, ERC6B,
	ERC6C, ERC6D, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1b.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Chargement (y compris chargement de navire/barge, wagon/camion et conteneur intermédiaire de vrac) et reconditionnement (y compris fûts et petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 23 de 129

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Echantillonnage de processus PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Activités de laboratoire PROC15

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage de fûts et petits emballages PROC9

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 24 de 129

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 25 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Formulation et (re)conditionnement de substances et m	nélanges
descripteur d'utilisation	•
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 2.2.v1
Processus, tâches, activités couverts	·

Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris stockage, transferts de produits, mélange, formation de comprimés, compression, formation de pastilles, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, entretien et activités de laboratoire associées.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 26 de 129

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Processus par lots à températures élevées Utilisation dans des processus confinés par lots PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Echantillonnage de processus PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Activités de laboratoire PROC15

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Manuel Transfert/versage depuis des conteneurs Installation non spécialisée PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC14

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage de fûts et petits emballages PROC9

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 27 de 129

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 28 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industrie	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.3a.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation

(y compris réception de produits, stockage, préparation et transfert de vrac et semi-vrac, application par pulvérisateur, rouleau, pistolet, trempage, flux, lit fluidisé sur lignes de production et formation de film) et nettoyage d'équipement, entretien et activités de laboratoire associées.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 29 de 129

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) avec collecte d'échantillons Utilisation en systèmes confinés PROC2 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Formation de film - séchage forcé, étuve et autres technologies Température élevée Utilisation en systèmes confinés PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations de mélange (systèmes clos) Utilisation dans des processus confinés par lots PROC3 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Formation de film - séchage à l'air (systèmes ouverts) PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Préparation du produit pour application Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Pulvérisation (automatique/robotisée) PROC7

prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Manuel Pulvérisation PROC7

prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Transferts de produit Installation non spécialisée PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts de produit Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Application au rouleau, au pistolet et par flux PROC10

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Trempage, immersion et versage PROC13

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Activités de laboratoire PROC15

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts de produit Transferts en fûts/par lots Transfert/versage depuis des conteneurs PROC9 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC14 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 30 de 129

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 31 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.4a.v1
Processus, tâches, activités couverts	<u> </u>

Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le transfert depuis le stockage, le déversement depuis des fûts ou conteneurs, les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris par pulvérisation, au pinceau, par trempage, par essuyage, automatisés et manuels), durant l'entretien et le nettoyage d'équipement associés.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac Installation non spécialisée PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 32 de 129

Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Utilisation en systèmes confinés PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Transferts en fûts/par lots PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Application de produits de nettoyage en systèmes clos PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Utilisation dans des processus confinés par lots PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Dégraissage de petits objets en station de lavage PROC13

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage avec nettoyeurs basse pression PROC10

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage avec nettoyeurs haute pression PROC7

prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Manuel Surfaces nettoyage PROC10

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 33 de 129

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 34 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.6a.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs/machines et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et éliminitation des déchets.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 35 de 129

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage initial d'équipement en usine Installation spécialisée PROC9

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie PROC17

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie PROC18

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Manuel Application au rouleau, au pinceau PROC10

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Traitement par trempage et versage PROC13

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Pulvérisation PROC7

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines Installation spécialisée PROC8b aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines Installation spécialisée Température élevée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Entretien de petites articles Installation non spécialisée PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Recyclage d'articles rejetés PROC9

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 36 de 129

atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 37 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage	e - Industriel
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.7a.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Couvre l'utilisation dans les formulations de fluides pour le travail des métaux (MWF)/les huiles de laminage y compris opérations de transfert, activités de laminage et de recuit, de coupe/usinage, applications automatisées et manuelles de protections contre la corrosion (y compris au pinceau, par trempage et pulvérisation), entretien d'équipement, vidange et élimination d'huiles usagées.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 38 de 129

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC5 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC9 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Echantillonnage de processus PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations d'usinage des métaux PROC17

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Traitement par trempage et versage PROC13

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Pulvérisation PROC7

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).

Manuel Application au rouleau, au pinceau PROC10

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Laminage/façonnage automatisé des métaux Utilisation en systèmes confinés Température élevée PROC2 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Laminage/façonnage semi-automatisé des métaux Température élevée PROC17

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Laminage/façonnage semi-automatisé des métaux Température élevée PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage et entretien d'équipements Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage et entretien d'équipements Installation non spécialisée PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 39 de 129

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 40 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - li	ndustriel
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.10a.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Processus, taches, activites couverts

Couvre l'utilisation en tant que liants et agents de décoffrage, y compris transferts de produit, mélange, application (y compris par pulvérisation et au pinceau) et manipulation des déchets.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts de produit (systèmes clos) PROC1 aucunes autres mesures spécifiques identifiées. Transferts de produit (systèmes clos) PROC2 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 41 de 129

Transferts de produit (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations de mélange (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Faconnage avec moule PROC14

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations de coulage (systèmes ouverts) Température élevée PROC6

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Pulvérisation Machine PROC7

prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Pulvérisation Manuel PROC7

prévoir un bon niveau de ventilation globalee (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Manuel Application au rouleau, au pinceau PROC10

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Traitement par trempage et versage PROC13

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 42 de 129

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 43 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que carburant - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 7.12a.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 44 de 129

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC16

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

(systèmes clos) Utilisation en tant que carburant PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]



Nom du produit: EXXSOL™ D40 Date de révision: 20 Jan 2016 Page 45 de 129

4.2. Environnement	
Non applicable	



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 46 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides fonctionnels - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b,
	PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 7.13a.v1
Processus, tâches, activités couverts	·

Utilisation en tant que fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, huiles de transfert, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des équipements industriels, y compris entretien et transferts de

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

produit associés.

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 47 de 129

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage d'articles/équipements (systèmes clos) PROC9

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) Température élevée PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Recyclage d'articles rejetés PROC9

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 48 de 129

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 49 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en laboratoires - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Dragonia tâchas activités accurants	·

Processus, tâches, activités couverts

Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Activités de laboratoire PROC15

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 50 de 129

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 51 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Traitement de polymères - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC14, PROC2, PROC21, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.21a.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Traitement de formulations de polymères y compris transferts de produit, manipulation d'additifs (p. ex. pigments, stabilisants, charges, plastifiants, etc.), opérations de moulage, vulcanisation et formage, recyclage de produit,

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

stockage et entretien associé.

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 52 de 129

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Pesée de vrac (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Pesée de vrac (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Pesée à petite échelle PROC9

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Prémélange d'additif PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Prémélange d'additif PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Prémélange d'additif PROC5

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Calandrage (y compris Banbury) Température élevée PROC6

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Production d'articles par trempage et versage PROC13

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Extrusion et fabrication de mélanges maîtres PROC14

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Moulage d'articles par injection PROC14

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations de finition PROC21

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 53 de 129

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 54 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a,
	PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC3, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 3.22a.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des installations industrielles en systèmes ouverts et clos

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac Utilisation en systèmes confinés PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 55 de 129

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Versage depuis de petits conteneurs PROC13

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1 Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 56 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Produits chimiques - industrie minière	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.23.v1
Processus, tâches, activités couverts	·

Couvre l'utilisation de la substance dans des processus d'extraction d'opérations minières, y compris transferts de produit, activités d'extraction et de séparation, récupération de la substance et élimination de la substance.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 57 de 129

Versage depuis de petits conteneurs PROC9

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC5

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

séparation de phases PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

processus d'échange d'ions (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations de mélange (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées. Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 58 de 129

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 59 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Professi	onnel
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15,
	PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a,
	PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.3b.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris réception de produits, stockage, préparation et transfert de vrac et semi-vrac, application manuelle par pulvérisateur, rouleau, pinceau, pistolet ou méthodes similaires, et formation de film) et nettoyage d'équipement, entretien et activités de laboratoire associées.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 60 de 129

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Utilisation en systèmes confinés PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) Utilisation en systèmes confinés PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Préparation du produit pour application Utilisation dans des processus confinés par lots PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Formation de film - séchage à l'air Extérieur. PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Formation de film - séchage à l'air Intérieur PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Préparation du produit pour application Intérieur PROC5

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Préparation du produit pour application Extérieur. PROC5

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts de produit Intérieur PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts de produit Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Application au rouleau, au pistolet et par flux Intérieur PROC10

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Application au rouleau, au pistolet et par flux Extérieur. PROC10

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Manuel Pulvérisation Intérieur PROC11

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).

Manuel Pulvérisation Extérieur. PROC11

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g., pulvérisation).

Trempage, immersion et versage Intérieur PROC13

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Trempage, immersion et versage Extérieur. PROC13

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Activités de laboratoire PROC15

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Application manuelle - peintures au doigt, pastels, adhésifs Intérieur PROC19

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Application manuelle - peintures au doigt, pastels, adhésifs Extérieur. PROC19

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 61 de 129

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 62 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionne	yl .
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC2,
	PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.4b.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Processus, taches, activités couverts

Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le déversement depuis des fûts ou conteneurs et les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris par pulvérisation, au pinceau, par trempage, par essuyage, automatisés et manuels).

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 63 de 129

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Utilisation en systèmes confinés PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Utilisation en systèmes confinés Transferts en fûts/par lots PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Transferts en fûts/par lots Utilisation en systèmes confinés PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Processus semi-automatisé (p. ex. application semi-automatique de productuits de soin et d'entretien des sols) PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Manuel nettoyage Trempage, immersion et versage Surfaces PROC13

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage avec nettoyeurs basse pression Application au rouleau, au pinceau Pas d'aspersion PROC10 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage avec nettoyeurs haute pression Pulvérisation Intérieur PROC11

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g., pulvérisation).

Nettoyage avec nettoyeurs haute pression Pulvérisation Extérieur. PROC11

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).

Manuel nettoyage Surfaces Pulvérisation PROC10

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc Application au rouleau, au pinceau PROC10

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Application de produits de nettoyage en systèmes clos Extérieur. PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

GES04.02.14A PROC19 [EXXSOL D40] PROC19

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 64 de 129

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 65 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition		
Titre:		
Utilisation dans les opérations de production et de forag	ge sur les champs pétroliers - Professionnel	
descripteur d'utilisation		
secteur(s) d'utilisation	SU22	
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D	
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.5b.v1	
Processus, tâches, activités couverts		

Opérations de forage sur des champs pétroliers (y compris boues de forage et nettoyage de puits), y compris transferts de produit, formulation sur site, opération de trépans, de chambre vibrante et entretien associé.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

(Re)formulation de boue de forage Utilisation dans des processus confinés par lots PROC3



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 66 de 129

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations des plateformes de forage PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opération d'équipement de filtration des particules solides Température élevée PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage d'équipement de filtration des particules solides Installation non spécialisée PROC8a aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Traitement et élimination des solides de filtration Utilisation dans des processus confinés par lots PROC3 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Echantillonnage de processus PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Versage depuis de petits conteneurs Installation non spécialisée PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 67 de 129

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 68 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17,
	PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a,
	PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	

Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et éliminitation d'huile usagée.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 69 de 129

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Non applicable

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Non applicable

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 70 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Professionnel (rejet élevé)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17,
	PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a,
	PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.6c.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Processus, taches, activites couverts

Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et éliminitation d'huile usagée.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 71 de 129

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Exploitation d'équipement contenant des huiles moteur et similaires Expositions générales (systèmes clos) PROC20

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Intérieur PROC17

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Intérieur PROC18

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Extérieur. PROC17

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines Installation spécialisée PROC8b aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines Installation spécialisée Température élevée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Entretien de petites articles Installation non spécialisée Température élevée PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Service lubrifiant-moteur PROC9

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Manuel Application au rouleau, au pinceau PROC10

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Pulvérisation Intérieur PROC11

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).

Pulvérisation Extérieur. PROC11

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).

Traitement par trempage et versage PROC13

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 72 de 129

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.[G8]

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 73 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage	e - Professionnel
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC2,
	PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.7c.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Couvre l'utilisation dans les formulations de fluides pour le travail des métaux (MWF) y compris opérations de transfert, activités ouvertes et confinées de laminage et de recuit, applications automatisées et manuelles de protections contre la corrosion, vidange et travail sur des articles contaminés/rejetés, et élimination d'huiles usagées.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 74 de 129

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC9 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Echantillonnage de processus PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations d'usinage des métaux PROC17

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Manuel Application au rouleau, au pinceau PROC10

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Pulvérisation Intérieur PROC11

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).

Pulvérisation Extérieur. PROC11

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).

Traitement par trempage et versage PROC13

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage et entretien d'équipements Installation spécialisée PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage et entretien d'équipements Installation non spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC5 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 75 de 129

atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 76 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - F	Professionnel
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC14, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.10b.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Couvre l'utilisation en tant que liants et agents de décoffrage, y compris transferts de produit, mélange, application par pulvérisation, application au pinceau et manipulation des déchets.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts de produit (systèmes clos) PROC1 aucunes autres mesures spécifiques identifiées. Transferts de produit (systèmes clos) PROC2 aucunes autres mesures spécifiques identifiées.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 77 de 129

Transferts de produit (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations de mélange (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC4

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Faconnage avec moule PROC14

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations de coulage (systèmes ouverts) Température élevée PROC6

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Pulvérisation Machine PROC11

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Manuel Application au rouleau, au pinceau PROC10

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Pulvérisation Manuel PROC11

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g., pulvérisation).

Pulvérisation Machine PROC11

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Transferts en fûts/par lots Installation non spécialisée PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 78 de 129

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 79 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que carburant - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.12b.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

ravitaillement en carburant PROC8b



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 80 de 129

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

(systèmes clos) Utilisation en tant que carburant PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC16

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]



Nom du produit: EXXSOL™ D40 Date de révision: 20 Jan 2016 Page 81 de 129

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 82 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides fonctionnels - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC20, PROC3, PROC8a, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.13b.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Utilisation en tant que fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, huiles de transfert, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des équipements professionnels fermés, y compris les expositions accidentelles durant l'entretien et les transferts de produit associés

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Exploitation d'équipement contenant des huiles moteur et similaires PROC20

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transfert/versage depuis des conteneurs PROC9

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 83 de 129

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC9

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Exploitation d'équipement contenant des huiles moteur et similaires (systèmes clos) PROC20

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Exploitation d'équipement contenant des huiles moteur et similaires (systèmes clos) Température élevée PROC20

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Recyclage d'articles rejetés PROC9

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 84 de 129

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 85 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Applications routières et de construction	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC2, PROC8a,
	PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D, ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.11a.v1 ,ESVOC 8.15.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Chargement en vrac (y compris chargements de navire / barge, wagon/camion et conteneurs de vrac intermédiaires)

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoguer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en fûts/par lots Installation non spécialisée PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Installation spécialisée Transferts de produit PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Application au rouleau, au pinceau PROC10



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 86 de 129

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Pulvérisation/formation de brouillard par application mécanique PROC11

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

D'autres mesures de protection cutanée tels que vêtements imperméables et masques de protection faciale peuvent être requises lors des activités avec forte dispersion susceptibles de conduire à une émission significative d'aérosols (e.g. pulvérisation).

Trempage, immersion et versage PROC13

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Pesée à petite échelle PROC9

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]



Date de révision: 20 Jan 2016 Page 87 de 129

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent

s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 88 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en laboratoires - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.17.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Utilisation de petites quantité en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Activités de laboratoire PROC15

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 89 de 129

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 90 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fabrication et utilisation d'explosifs	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8E
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus tâches activités couverts	·

Processus, täches, activités couverts

Couvre les expositions découlant de la fabrication et de l'utilisation d'explosifs en solution (y compris transfert de produit, mélange et chargement) et du nettoyage d'équipements.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac Utilisation dans des processus confinés par lots PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en fûts/par lots PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations de mélange (systèmes clos) PROC3



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 91 de 129

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts de produit PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transfert/versage depuis des conteneurs Installation non spécialisée PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]



Nom du produit: EXXSOL™ D40 Date de révision: 20 Jan 2016 Page 92 de 129

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 93 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Traitement de polymères - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC2, PROC21, PROC6, PROC8a,
	PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.21b.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Traitement de formulations de polymères y compris transforts de produ

Traitement de formulations de polymères y compris transferts de produit, activités de moulage et de formage, recyclage de produit et entretien associé.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC1

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 94 de 129

Transferts de produit Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Moulage d'articles par injection PROC6

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Moulage d'articles par injection PROC14

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Opérations de finition PROC21

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent



Nom du produit: EXXSOL™ D40 Date de révision: 20 Jan 2016 Page 95 de 129

s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23] 4.2. Environnement Non applicable



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 96 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionne	el
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.22b.v1
Processus, tâches, activités couverts	·

Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des systèmes ouverts et clos.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 97 de 129

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Versage depuis de petits conteneurs PROC13

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Entretien d'équipements PROC8a

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 98 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Consom	mateur
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC01, PC04, PC08, PC09A, PC09B, PC09C, PC15,
	PC18, PC23, PC24, PC31, PC34
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.3c.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Processus, taches, activities couverts

Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris transfert de produit et préparation, application manuelle par pulvérisateur, pinceau ou méthodes similaires) et nettoyage d'équipement.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Non applicable

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommanges fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour loisirs PC01

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm2

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 99 de 129

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 9 grammes

Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois) PC01

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 110 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 6390 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 6 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en spray PC01

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 iours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85.05 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité PC01

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm2

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 75 grammes

Produits antigel et dégelant Lavage des vitres de véhicules PC04

Couvre les concentrations jusqu'à 1 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.5 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.02 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm2

Produits antigel et dégelant Versement dans des radiateurs PC04

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm2



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 100 de 129

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2000 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³ Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 10 %

Produits antigel et dégelant Dégivreur de serrures PC04

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 214.4 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 4 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits lave-vaisselle et lave-linge PC08

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 15 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.5 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) PC08

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 27 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) PC08

Couvre les concentrations jusqu'à 15 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 101 de 129

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale aqueuse au latex PC09A

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2760 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 1.5 %

Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC09A

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 744 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 27.5 %

Revêtements et peintures, solvants, diluants Bouteille de spray aérosol PC09A

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

2 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 215 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm2

Revêtements et peintures, solvants, diluants Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) PC09A

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

3 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 491 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Charges et mastic PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

12 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85 grammes



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 102 de 129

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Plâtres et enduits PC09B

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

12 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800 grammes

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Pâte à modeler PC09B

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm2

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1 grammes

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 37500 grammes

Couvre les concentrations jusqu'à 1 %

Peintures au doigt PC09C

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm2

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1.35 grammes

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 37500 grammes

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Produits de traitement de surfaces non-métalliques Peinture murale aqueuse au latex PC15

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

4 iours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2760 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 1.5 %

Produits de traitement de surfaces non-métalliques Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC15



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 103 de 129

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 744 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 27.5 %

Produits de traitement de surfaces non-métalliques Bouteille de spray aérosol PC15

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

2 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 215 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm2

Produits de traitement de surfaces non-métalliques Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) PC15

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

3 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 491 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Encres et toners PC18

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 71.4 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 40 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 10 %

Produits pour tannage, teinture, finition, imprégnation et soin du cuir Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles, chaussures) PC23

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

29 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 56 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 104 de 129

Couvre une exposition jusqu'à 1.23 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Produits pour tannage, teinture, finition, imprégnation et soin du cuir Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) PC23

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

8 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 56 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

4 iours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Colles adhésives PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

10 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 34 grammes

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 73 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles, chaussures) PC31

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

29 jours/an



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 105 de 129

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 142 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 1.23 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) PC31

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

8 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC34

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 10 %

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 115 grammes

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

The European solvent industry group generic exposure scenario risk and exposure tool (EGRET) basé sur l'outil ECETOC TRA consommateur a été utilisé pour estimer l'exposition des consommateurs, en cohérence avec le contenu du rapport ECETOC #107 et la section 15 du IR&CSA [G30EM]



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 106 de 129

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] L'exposition du consommateur estimée n' est pas susceptible de dépasser les DNEL lorsque les conditions opératoires identifiées sont adoptées. [ConsG1]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 107 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommate	eur
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC03, PC04, PC08, PC09A, PC09B, PC09C, PC24,
	PC35, PC38
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.4c.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Couvre les expositions générales des consommateurs découlant de l'utilisation de produits ménagers vendus comme produits de lavage et de nettoyage, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et produits d'assainissement de l'air.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Non applicable

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommanges fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) PC03

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 4 fois par jour

365 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.1 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 108 de 129

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) PC03

Couvre les concentrations jusqu'à 10 % Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.7 cm cube

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.48 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits antigel et dégelant Lavage des vitres de véhicules PC04

Couvre les concentrations jusqu'à 1 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.5 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.02 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Produits antigel et dégelant Versement dans des radiateurs PC04

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2000 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 10 %

Produits antigel et dégelant Dégivreur de serrures PC04

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 214.4 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 4 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits lave-vaisselle et lave-linge PC08

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 15 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 109 de 129

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.5 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) PC08

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 27 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) PC08

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 15 %

Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale aqueuse au latex PC09A

Couvre une utilisation iusqu'à 1 fois par iour

4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2760 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 1.5 %

Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC09A

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 iours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 744 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 27.5 %

Revêtements et peintures, solvants, diluants Bouteille de spray aérosol PC09A



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 110 de 129

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

2 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 215 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Revêtements et peintures, solvants, diluants Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) PC09A

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

3 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 491 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Charges et mastic PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

12 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Plâtres et enduits PC09B

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

12 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800 grammes

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Pâte à modeler PC09B

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm2

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1 grammes

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 111 de 129

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800 grammes

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre les concentrations jusqu'à 1 %

Peintures au doigt PC09C

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm2

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1.35 grammes

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800 grammes

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Colles adhésives PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

10 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 34 grammes

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 73 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) Produits lave-vaisselle et lave-linge PC35

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 112 de 129

365 iours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 15 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.5 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) PC35

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 27 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) PC35

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 15 %

Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux PC38

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 12 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) PC03

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 4 fois par jour

365 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.5 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 113 de 129

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm2

Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) PC03

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.7 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.48 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

The European solvent industry group generic exposure scenario risk and exposure tool (EGRET) basé sur l'outil ECETOC TRA consommateur a été utilisé pour estimer l'exposition des consommateurs, en cohérence avec le contenu du rapport ECETOC #107 et la section 15 du IR&CSA [G30EM]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] L'exposition du consommateur estimée n' est pas susceptible de dépasser les DNEL lorsque les conditions opératoires identifiées sont adoptées. [ConsG1]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 114 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition		
Titre:		
Lubrifiants - Consommateur (faible rejet)		
descripteur d'utilisation		
secteur(s) d'utilisation	SU21	
Catégories de produits	PC01, PC24, PC31	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B	
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.6e.v1 ,ESVOC 9.6d.v1	
Processus, tâches, activités couverts		

Couvre l'utilisation par des consommateurs de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, application, opération de moteurs et articles similaires, entretien d'équipements et élimination d'huile usagée.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Non applicable

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommanges fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour loisirs PC01

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm2

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 115 de 129

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 9 grammes

Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois) PC01

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 110 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 6390 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 6 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en spray PC01

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85.05 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité PC01

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm2

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 75 grammes

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Colles adhésives PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

10 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 34 grammes



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 116 de 129

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 73 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles, chaussures) PC31

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

29 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 142 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 1.23 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) PC31

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

8 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 117 de 129

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

The European solvent industry group generic exposure scenario risk and exposure tool (EGRET) basé sur l'outil ECETOC TRA consommateur a été utilisé pour estimer l'exposition des consommateurs, en cohérence avec le contenu du rapport ECETOC #107 et la section 15 du IR&CSA [G30EM]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] L'exposition du consommateur estimée n' est pas susceptible de dépasser les DNEL lorsque les conditions opératoires identifiées sont adoptées. [ConsG1]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 118 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Consommateur (rejet élevé)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC01
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Procesus tâches activités couverts	•

Processus, tâches, activités couverts

Couvre l'utilisation par des consommateurs de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, application, opération de moteurs et articles similaires, entretien d'équipements et élimination d'huile usagée.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Non applicable

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommanges fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 119 de 129

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Non applicable

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Non applicable

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 120 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition		
Titre:		
Utilisation en tant que carburant - Consommateur		
descripteur d'utilisation		
secteur(s) d'utilisation	SU21	
Catégories de produits	PC13	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B	
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.12c.v1	
Processus, tâches, activités couverts		
Couvre les utilisations par des consommateurs dans le	s carburants liquides.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques		
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur		

Destruició de l'ex

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Non applicable

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommanges fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Liquide: Ravitaillement automobile PC13

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

52 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 37500 grammes

Couvre les utilisations extérieures.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.05 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 121 de 129

Liquide, ravitaillement de scooters PC13

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

52 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 3750 grammes

Couvre les utilisations extérieures.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin PC13

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

26 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes

Couvre les utilisations extérieures.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m³

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm2

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin PC13

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

26 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide: Huile de lampe PC13

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

52 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 100 grammes

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.01 heure(s)

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Liquide: Combustible pour appareil de chauffage domestique PC13

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 3000 grammes

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 122 de 129

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

The European solvent industry group generic exposure scenario risk and exposure tool (EGRET) basé sur l'outil ECETOC TRA consommateur a été utilisé pour estimer l'exposition des consommateurs, en cohérence avec le contenu du rapport ECETOC #107 et la section 15 du IR&CSA [G30EM]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] L'exposition du consommateur estimée n' est pas susceptible de dépasser les DNEL lorsque les conditions opératoires identifiées sont adoptées. [ConsG1]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 123 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition		
Titre:		
Fluides fonctionnels - Consommateur		
descripteur d'utilisation		
secteur(s) d'utilisation	SU21	
Catégories de produits	PC16, PC17	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B	
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.13c.v1	
Processus, tâches, activités couverts	•	

Utilisation d'objets scellés contenant des fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, fluides hydrauliques, réfrigérants.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Non applicable

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il v a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommanges fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Fluides de transfert de chaleur Liquides PC16

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 124 de 129

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Fluides hydrauliques Liquides PC17

Couvre les concentrations jusqu'à 100 % Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm2

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

The European solvent industry group generic exposure scenario risk and exposure tool (EGRET) basé sur l'outil ECETOC TRA consommateur a été utilisé pour estimer l'exposition des consommateurs, en cohérence avec le contenu du rapport ECETOC #107 et la section 15 du IR&CSA [G30EM]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] L'exposition du consommateur estimée n' est pas susceptible de dépasser les DNEL lorsque les conditions opératoires identifiées sont adoptées. [ConsG1]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 125 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Autres utilisations par des consommateurs	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	
Catégories de produits	PC28, PC39
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.16.v1
Processus, tâches, activités couverts	

Utilisations par des consommateurs p. ex. en tant que support dans les produits cosmétiques/produits de soin corporel, parfums et produits parfumés. Note: pour les produits cosmétiques et de soin corporel, seule une évaluation des risques pour l'environnement est requise au titre de REACH étant donné que la santé humaine est couverte par une autre législation.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Non applicable

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommanges fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

GES16.03.01 [EXXSOL D40] PC28

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 126 de 129

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Non applicable

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Non applicable

4.2. Environnement



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 127 de 129

Section 1 Titre du scénario d'exposition		
Titre:		
Produits chimiques de traitement de l'eau - Consommateur		
descripteur d'utilisation		
secteur(s) d'utilisation	SU21	
Catégories de produits	PC36, PC37	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8F	
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.22c.v1	
Processus, tâches, activités couverts		

Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des systèmes ouverts et clos.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Non applicable

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Danger par aspiration)

La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommanges fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Adoucissants d'eau PC36

Couvre les concentrations jusqu'à 20 % Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm2

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1.5e-005 grammes

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 10 grammes

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.



Date de révision: 20 Jan 2016

Page 128 de 129

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Produits chimiques de traitement de l'eau PC37

Couvre les concentrations jusqu'à 20 % Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

365 iours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm2

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 0.000154 grammes

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 10 grammes

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur < 0.5 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

The European solvent industry group generic exposure scenario risk and exposure tool (EGRET) basé sur l'outil ECETOC TRA consommateur a été utilisé pour estimer l'exposition des consommateurs, en cohérence avec le contenu du rapport ECETOC #107 et la section 15 du IR&CSA [G30EM]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] L'exposition du consommateur estimée n' est pas susceptible de dépasser les DNEL lorsque les conditions opératoires identifiées sont adoptées. [ConsG1]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement



Nom du produit: EXXSOL™ D40 Date de révision: 20 Jan 2016 Page 129 de 129



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION			
nom	BRENNTAG N.V.	BRENNTAG Nederland B.V.	
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht	
pays	Belgique	Les Pays Bas	
numéro de téléphone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	
numéro de fax	+32 (0)56 77 57 11	+31 (0)78 65 44 919	
site web	www.brenntag.be	www.brenntag.nl	
courriel	info@brenntag.be	info@brenntag.nl	
activités	Distribution et exportation	de produits chimiques et matières premières	
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01	
procédure de rappel		Oui	
numéro d'urgence (24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 6544 944	
SYSTÈMES DE QUALITÉ			
ISO 9001	Oui	Oui	
ISO 14001	Oui	Oui	
ISO 22000	Oui	Oui	
FSSC 22000	Oui	Oui	
GMP+ -feed	Oui	Oui	
OHSAS18001	-	Oui	
ESAD	Oui	Oui	
autres	-	AEO	